



DEMANDE D’AFFILIATION A LA FFBT

Vous souhaitez rejoindre la Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce document les informations importantes à prendre en considération avant votre affiliation ainsi qu’un dossier officiel de demande d’affiliation à renseigner et à nous retourner avec les pièces jointes demandées.

A réception de votre demande, le Comité Directeur statuera sur votre candidature et vous informera de la suite qu’il donne à votre requête.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question ou information complémentaire.

Version 2017

Informations préalables

Types de structures et composition

La FFBT permet, sous réserve de validation par le Comité Directeur, l'affiliation de deux types de structures :

- les associations, à but non lucratif de type loi 1901 représentées par un Comité Directeur d'au moins 6 personnes,
- les établissements ou groupements d'établissements à caractère commercial représentés par leur dirigeant et comptabilisant au moins 6 licenciés. Le dirigeant devra être licencié dans l'établissement ou dans l'un des établissements du groupe.

Objets des structures affiliées :

- La pratique et l'enseignement du tir sportif aux armes de chasse suivant les règlements techniques de la Fédération Française de Ball-Trap qui régissent les disciplines pour lesquelles elle a reçu délégation.
- L'organisation de compétitions, de concours et de manifestations diverses correspondant à son objet
- L'organisation de formation, de stages, de conférences se rapportant au maniement des armes de chasse dans les conditions optimales de sécurité
- La contribution à la promotion du ball-trap
- En général tout ce qui est lié à la pratique du tir en entraînement et en compétition.

Les règles déontologiques du sport définies par le C.N.O.S.F. doivent être respectées.

La cotisation annuelle fédérale

La cotisation, perçue par année civile, est identique pour les associations et les établissements et se décompose ainsi :

- une cotisation de base d'un montant de 50 €
- une part variable calculée en fonction du nombre de licenciés de l'année précédente avec un maximum de 200 € part variable comprise.

L'association ou l'établissement est membre de droit du Comité Régional et du Comité départemental ou territorial (selon le ressort territorial des installations ou du siège social). A ce titre, la structure sera redevable des cotisations correspondantes.

Intérêts de l'affiliation

Pour toutes les structures :

- délivrer des licences fédérales permettant à chaque bénéficiaire d'être assuré par le contrat « responsabilité civile » fédéral et de participer aux activités de la FFBT ;
- de délivrer des autorisations de pratique FFBT (obligatoire pour toutes les personnes non licenciées se présentant sur un stand affilié - articles 11 et 12 des statuts de la FFBT),
- organiser des compétitions et concours dans les disciplines pour lesquelles la fédération a reçu délégation,
- d'identifier votre structure au sein du réseau de communication de la FFBT,
- de bénéficier de programmes de formation mis en place par la FFBT ou ses organes déconcentrés,
- de bénéficier du service des experts techniques et juridiques fédéraux dans le cadre de la défense des stands (délai de carence d'un an), de l'aide à la création d'installations.

Pour les structures associatives :

- de bénéficier du contrat d'assurance responsabilité civile de la FFBT pour l'association, les dirigeants, les licenciés et les bénévoles identifiés,
- de bénéficier d'opérations de soutien mises en place par la FFBT,
- de bénéficier à travers le statut fédéral du droit à recevoir des dons, subventions ou autres recettes et de délivrer des reçus fiscaux.

L'admission :

Les demandes d'affiliation sont à déposer auprès de la Fédération pour étude et approbation du Comité Directeur.

Les conditions d'admission sont définies par l'article 7 des statuts de la FFBT.

Toutefois, le Comité Directeur peut refuser toute adhésion émanant d'un postulant dont l'honorabilité, la correction sportive ou le comportement vis à vis des autres membres apparaîtrait, après enquête, contestable.

L'affiliation d'un club ne sera effective qu'après avis motivé de la Ligue Régionale concernée demandée par la Fédération sous délai de 30 jours.

La radiation :

L'affiliation se perd par :

- le non règlement des cotisations
- le non-respect des règles & obligations envers la Fédération et ses organes, déconcentrés tels que décrits dans les statuts et autres documents fédéraux,
- pour motifs graves dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

DOSSIER DE DEMANDE D’AFFILIATION

Identité de la structure

La demande d’affiliation concerne :	<input type="checkbox"/> Association à but non lucratif type loi 1901
	<input type="checkbox"/> Etablissement à caractère commercial
Comité Régional d’appartenance	
Ligue de référence	
Nom de la structure	
Statut / Forme juridique	
Date de création	
N° SIRET (pour les établissements)	
Autres affiliations	

Coordonnées du Stand

Rue	
Code Postal	Ville
Téléphone	
Coordonnées GPS	

Coordonnées du Siège

Rue	
Code Postal	Ville

Responsables de la structure

Nom et Prénom du Président ou Dirigeant :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom du Secrétaire :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom du Trésorier ou Comptable :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom du Correspondant FFBT :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	
Qualité dans l'association :	

FORMATEURS

Nom et Prénom	
Qualification ou diplômes :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom	
Qualification ou diplômes :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom	
Qualification ou diplômes :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Nom et Prénom	
Qualification ou diplômes :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	
Adresse mail :	

Disciplines pratiquées et équipements

Disciplines	Nombre d'installations fixes	Nombre d'installations pouvant être implantées occasionnellement	Marques du matériel
D.T.L.			
Fosse Universelle			
TRAP 1 / FAT 300			
Parcours de Chasse			
Compak sporting			
English Sporting			
Sanglier Courant			
Hélices			
Autres Disciplines pratiquées sur le stand			
Services (Armurerie, Ecole de Tir...)			

Observations :

Engagement de la structure

- Je demande à bénéficier de l'affiliation en tant que :
 - o Association à but non lucratif
 - o Etablissement à caractère commercial
- Je demande l'ouverture des accès aux applications informatiques fédérales ;
- J'autorise la FFBT à prélever les sommes dues en règlement des licences, cotisations et autres et m'oblige à fournir le mandat de prélèvement sur le compte bancaire et le RIB de la structure et à signaler tout changement le cas échéant ;
- J'autorise la FFBT à faire la promotion des activités proposées par la structure que je représente ;
- J'atteste sur l'honneur que le club adhérent satisfait aux obligations de la législation en vigueur
- Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ;
- Je m'engage à respecter les statuts et les règlements fédéraux et en particulier à délivrer une licence fédérale ou assurance journalière à tous les tireurs pratiquant au sein de ma structure ;
- Je m'engage à informer la FFBT par écrit de tout changement ou modification en joignant les pièces justificatives ;
- J'atteste qu'aucune procédure à l'encontre de l'activité n'est en cours et ai connaissance que le recours au dispositif de défense des stands ne peut intervenir qu'après un délai de carence d'un an.

Fait à :

le :

Cachet du club

Signature du Représentant légal

Liste des pièces à joindre au dossier de demande d'affiliation

Pour un club associatif:

- Formulaire de demande d'affiliation,
- Justificatif de dépôt du dossier administratif EAPS auprès de la Préfecture de rattachement (conformément à l'article A322-143 du code du sport) et copie du plan fourni,
- Un exemplaire des statuts régulièrement enregistré en préfecture et du règlement intérieur. Les statuts devront être conformes au statuts-types des clubs édictés par la FFBT ; l'objet ou les effets du règlement intérieur ne devront pas porter atteinte aux statuts et règlement FFBT.
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive,
- Justificatif de déclaration administrative pour chaque personne amenée à encadrer au sein de la structure (Conformément à l'article R.212-85 du code du sport) avec copie des diplômes,
- Liste des 6 premiers futurs licenciés de l'association.
- Relevé d'identité bancaire et autorisation de prélèvement,

Pour un établissement à caractère commercial

- formulaire de demande d'affiliation,
- Justificatif de dépôt du dossier administratif EAPS auprès de la Préfecture de rattachement (conformément à l'article A322-143 du code du sport) et copie du plan fourni,
- Justificatif de déclaration administrative pour chaque personne amenée à encadrer au sein de la structure (Conformément à l'article R.212-85 du code du sport) avec copie des diplômes,
- Copie des statuts à jour de la personne morale responsable de l'établissement ainsi que l'identité complète de ses dirigeants et associés,
- Liste des 6 premiers futurs licenciés de l'établissement,
- Relevé d'identité bancaire et autorisation de prélèvement,
- KBIS daté de moins de trois mois.